

## **ETATS FINANCIERS**

### **SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT SA-**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba.

La Société de Production Agricole Teboulba-SOPAT SA- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 juillet 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Hechmi ABDELWAHED.

**\* Il est à signaler que, le CMF a invité la société à prendre les mesures correctives nécessaires, suites aux réserves et insuffisances relevées au niveau du rapport du commissaire au compte et ce en :**

**1- prévoyant au niveau du projet de résolutions de l'AGO qui se tiendra en date du 31 juillet 2012, une résolution relative à la constatation des provisions nécessaires pour la couverture des divers risques encourus par la société et notamment :**

- L'absence de justification des comptes clients pour un montant de 1 223 396 dt,
- L'adoption par la société de procédé irrégulier de facturation à ses propres dépôts et points de vente à la place d'une facturation directe à ses clients et en l'absence d'un état détaillé des créances réelles sur les clients effectifs. Le total des créances sur les dépôts et points de vente totalise au 31/12/2011 un montant de 1 218 778 dt sur lequel il est impossible de se prononcer sur l'exhaustivité des créances comptabilisées.
- L'absence d'état détaillé de suivi des provisions sur créances douteuses qui s'élèvent au 31/12/2011 à 4 011 434 dt.
- Le non respect des dispositions fiscales en matière de retenue à la source obligatoire sur les paiements des achats de poulets vivants, le risque fiscal en découlant relatif au seul exercice 2011 s'élève à 225 976 dt. Aucune estimation du risque fiscal correspondant aux exercices antérieurs n'a pu être effectuée, et aucune provision n'a été constatée pour couvrir ces risques (2011 et antérieurs)
- La conclusion d'une promesse d'achat en 2009 d'un parc roulant de la société AVITOP pour un montant de 883 500 dt réglé entièrement en 2010 sans transfert de propriété à la SOPAT.
- L'absence de justification des comptes fournisseurs pour un montant de 1 909 782 dt.
- L'absence de justification des autres passifs courants pour un montant de 186 584 dt.

- L'absence d'un suivi rigoureux des contrats de leasing, les soldes des comptes de dettes leasing à plus d'un an et à moins d'un an ne sont pas justifiés, le reclassement des échéances entre court terme et long terme n'est pas, par ailleurs conforme aux échéanciers des emprunts de leasing correspondants. La dette globale de leasing s'élève au 31/12/2011 à 1 380 087 dt.
- L'impossibilité de se prononcer sur l'exhaustivité des revenus de la société relatifs à la restauration "Chikos" totalisent au 31/12/2011 un montant de 353 966 dt.

**2- prévoyant au niveau du projet des résolutions de l'AGO qui se tiendra le 31 juillet 2012 une résolution en vue de garantir le fonctionnement effectif du comité permanent d'audit et la mise en place de la structure d'audit.**

**3- veillant au respect des engagements pris par la société lors de l'augmentation de capital en 2010 et relatifs :**

- A la non conformité des statuts de la SOPAT avec la réglementation en vigueur.
- Aux faiblesses de contrôle interne, telles que l'absence d'un manuel de procédures et d'un manuel comptable définitifs, l'absence d'un système de comptabilité analytique ainsi que des insuffisances qui entachent la situation juridique des points de vente de la société et la situation foncière des biens immobiliers.
- Aux insuffisances du système d'information, telles que des défaillances relatives à la gestion des accès et à l'application de suivi du recouvrement des créances clients.

**4- fournissant les raisons et motifs de l'apurement effectué en 2011 du compte "fournisseurs factures non parvenues" comptabilisé en profit exceptionnel totalisant un montant de 794 445 dt, et ce, en l'absence d'une décision d'un organe délibératoire dans ce sens.**

**5- fournissant les notes complémentaires aux états financiers conformément aux dispositions du système comptables des entreprises**

## BILAN

(exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31 décembre 2011</b>	<b>31 décembre 2010</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	3	862 889	793 833
Amortissements		(291 138)	(246 018)
Immobilisations corporelles	3	33 487 130	31 807 065
Amortissements		(17 035 610)	(15 134 075)
Immobilisations financières	4	4 669 242	5 058 270
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>21 692 514</b>	<b>22 279 075</b>
Autres actifs non courants	5	166 143	145 182
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>21 858 656</b>	<b>22 424 257</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	6	10 792 631	9 701 187
Clients et comptes rattachés	7	16 022 659	12 206 453
Provision sur comptes clients		(4 011 434)	(4 352 421)
		<b>12 011 225</b>	<b>7 854 032</b>
Autres Actifs Courants	8	6 861 549	7 613 919
Provision sur AAC		(2 241 118)	(1 267 219)
		<b>4 620 431</b>	<b>6 346 699</b>
Placements et autres actifs financiers	9	1 691 012	1 762 333
Provision sur placements		(57 073)	(57 073)
		<b>1 633 939</b>	<b>1 705 260</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	275 099	197 634

<i>Total des actifs courants</i>	<b>29 333 324</b>	<b>25 804 813</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>51 191 981</b>	<b>48 229 070</b>

### BILAN

(exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<i>31 décembre 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		11 812 500	11 812 500
Réserves		5 056 269	4 910 875
Autres capitaux propres		64 264	183 927
Actions propres			(303 674)
Résultats reportés		2 053 739	1 520 465
Modifications comptables	11	(216 180)	
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>18 770 592</b>	<b>18 124 093</b>
Résultat de l'exercice		1 706 807	1 387 418
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b>20 477 399</b>	<b>19 511 511</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	13	5 770 317	4 307 199
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>5 770 317</b>	<b>4 307 199</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	10 650 720	8 835 569
Autres passifs courants	15	3 564 559	1 510 628
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	10 728 986	14 064 163
<b>Total des passifs courants</b>		<b>24 944 264</b>	<b>24 410 360</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>30 714 582</b>	<b>28 717 559</b>

<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>51 191 981</b>	<b>48 229 070</b>
--	-------------------	-------------------

**ETAT DE RESULTAT**

(exprimé en dinars)

	<i>NOTE</i>	<i>31 décembre 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	17	59 207 745	54 884 959
Autres produits d'exploitation			72 168
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>59 207 745</b>	<b>54 957 127</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks produits finis et encours	18	700 461	(3 085 534)
Achats matières premières consommés	19	43 116 375	41 751 044
Achats d'approvisionnement consommés	20	2 791 346	3 261 753
Charges de personnel	21	3 675 707	3 412 520 <sup>(*)</sup>
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	3 153 499	3 652 111
Autres charges d'exploitation	23	3 953 903	3 553 597
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(57 391 289)</b>	<b>(52 545 491)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 816 456</b>	<b>2 411 636</b>
Charges financières nettes	24	(1 554 170)	(1 289 109)
Produits des placements	25	143 593	108 542
Autres gains ordinaires	26	1 525 419	304 539
Autres pertes ordinaires	27	(33 840)	(62 461)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>1 897 457</b>	<b>1 473 146</b>
Impôts sur les bénéfices		(190 650)	(85 728)
<b>RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>		<b>1 706 807</b>	<b>1 387 418<sup>(*)</sup></b>
Effets des modifications comptables	11	(216 180)	

**RESULTATS APRES MODIFICATIONS  
COMPTABLES**

**1 490 627**

(\*) le résultat de l'exercice 2010 n'a pas été retraité pour présenter l'effet de la modification comptable constatée en 2011 et expliquée au niveau de la note 11 ci-jointe.

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

(exprimé en dinars)

	<i>31 décembre 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	1 706 807	1 387 418
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	2 667 808	3 568 276
Plus ou moins-value	(52 328)	(160 190)
Revenus financiers non encaissés	(106 795)	(108 091)
Effets des modifications comptables	(216 180)	
<b>Variation des :</b>		
Actifs non courants	(109 201)	(160 881)
Stocks	(1 091 445)	(3 080 585)
Créances	(3 816 206)	(3 346 249)
Autres actifs courants et financiers	1 319 513	(3 541 562)
Fournisseurs d'exploitation	1 815 151	1 596 879
Autres passifs courants	4 825 936	17 990
Quote-part subvention inscrite au compte de résultat	(119 662)	(119 662)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>6 823 399</b>	<b>(3 946 657)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 749 121)	(3 579 318)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		983 786
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(2 700 000)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		187 475
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>(1 749 121)</b>	<b>(5 108 057)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Décassement affecté aux dividendes	(708 750)	(1 260 000)
Encaissements suite à l'émission d'actions		1 312 500
Primes d'émission		2 625 000
Cession des actions propres	356 002	222 356
Encaissements d'emprunts / crédits de gestion	5 454 836	28 192 489
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion	(3 991 717)	(24 930 146)

<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>1 110 370</b>	<b>6 162 199</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>6 184 648</b>	<b>(2 892 515)</b>
Trésorerie début de l'exercice	(9 070 842)	(6 178 326)
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 28)	(2 886 194)	(9 070 842)

## Schéma des soldes intermédiaires de gestion 2011

(En DINARS)

PRODUITS	31/12/2011	31/12/2010	CHARGES	31/12/2011	31/12/2010	SOLDES	31/12/2011	31/12/2010
Produits d'exploitation	59 207 745	54 957 127	Coût de matières consommées	45 907 720	44 573 715			
Production stockée	-700 461	3 085 534						
<b>Production</b>	<b>58 507 274</b>	<b>58 042 661</b>	<b>Achats consommés</b>	<b>45 907 720</b>	<b>44 573 715</b>	<b>Marges sur coût matières</b>	<b>12 599 563</b>	<b>13 468 946</b>
Marges sur coût matières	12 599 563	13 468 946	Autres charges externes	3 698 770	3 715 859			
<b>Sous total</b>	<b>12 599 563</b>	<b>13 468 946</b>	<b>Sous total</b>	<b>3 698 770</b>	<b>3 715 859</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>8 900 793</b>	<b>9 753 087</b>
Valeur ajoutée brute	8 900 793	9 753 087	Impôts et taxes	255 132	276 820			
<b>Sous total</b>	<b>8 900 793</b>	<b>9 753 087</b>	Charges de personnel	3 675 707	3 412 520			
Excédent brut d'exploitation	4 969 954	6 063 747	<b>Sous total</b>	<b>3 930 839</b>	<b>3 689 341</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>4 969 954</b>	<b>6 063 747</b>
Autres produits ordinaires	1 525 419	281 409	Charges financières	1 554 170	1 289 109			
Produits financiers	143 593	108 542	Dotations aux amortissements et prov	3 153 499	3 628 981			
			Impôts sur les bénéfices	190 650	85 728			
			Autres pertes ordinaires	33 840	62 461			
<b>Sous total</b>	<b>6 638 966</b>	<b>6 453 697</b>	<b>Sous total</b>	<b>4 932 158</b>	<b>5 066 280</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>1 706 807</b>	<b>1 387 418</b>
						<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 706 807</b>	<b>1 387 418</b>

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA**

**« SOPAT »**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

(les données sont exprimées en dinars tunisiens)

**Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital**

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec comme objet principal la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en une société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraire pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation des réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau d'augmenter le capital en numéraire de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

**Note 2. Principes comptables adoptés**

**2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

**2.2. Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faibles valeurs, inférieures à 200 dinars, sont amorties sur une année.

### **2.3. Immobilisations financières**

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) estimés à être détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

### **2.3. Valeurs d'exploitation**

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du cout de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

### **2.4. Taxe sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

**Note 3 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

DESIGNATION	VALEUR BRUTE			AMORTISSEMENTS			VALEUR COMPTABLE NETTE
	Début de Période	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Logiciels	59 206	46 056	105 262	29 115	8 389	37 504	<b>67 758</b>
Fonds de commerce	588 526	23 000	611 526	142 879	29 426	172 305	<b>439 221</b>
Droit au Bail	45 248		45 248	16 893	2 262	19 155	<b>26 093</b>
Marque et brevet	100 853		100 853	57 132	5 043	62 175	<b>38 678</b>
<b>Totaux Immobilisations Incorporelles</b>	<b>793 833</b>	<b>69 056</b>	<b>862 889</b>	<b>246 018</b>	<b>45 120</b>	<b>291 138</b>	<b>571 750</b>
Terrains	2 530 440		2 530 440				<b>2 530 440</b>
Constructions	13 984 966		13 984 966	4 797 497	776 150	5 573 647	<b>8 411 319</b>
Matériel et outillage	11 408 180	1 182 617	12 590 797	7 923 746	794 333	8 718 079	<b>3 872 718</b>
Matériel Roulant	1 677 119	60 893	1 738 012	699 692	277 124	976 816	<b>761 196</b>
Équipement de bureau	158 015	36 205	194 220	111 952	5 714	117 666	<b>76 554</b>
Matériel Informatique	300 791	11 645	312 436	225 181	29 017	254 198	<b>58 237</b>
Installations générales	1 430 266	16 352	1 446 618	1 376 007	19 195	1 395 202	<b>51 416</b>
Immobilisation en cours	317 287	372 353	689 640				<b>689 640</b>
<b>Totaux Immobilisations Corporelles</b>	<b>31 807 065</b>	<b>1 680 065</b>	<b>33 487 130</b>	<b>15 134 075</b>	<b>1 901 534</b>	<b>17 035 610</b>	<b>16 451 520</b>

**Note 4. Immobilisations Financières**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dépôts et cautionnements	2 605	2 605
Créances financières (Mohamed Lamar)	1 819 081	2 076 633
Créances financières (Lamar Holding)	133 858	279 022
Avance / participation NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Titres NUTRITOP	10	10
Factoring	13 688	
<b>Total</b>	<b>4 669 242</b>	<b>5 058 270</b>

**Note 5. Autres actifs non courants**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Charges à répartir	166 143	145 182
<b>Total</b>	<b>166 143</b>	<b>145 182</b>

**Note 6. Stocks**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	3 230 631	1 626 455
Emballages et matières consommables	678 282	490 551
Cheptel	4 882 966	4 578 014
Produits finis (volailles et dérivés)	2 000 753	3 006 166
<b>Total</b>	<b>10 792 631</b>	<b>9 701 187</b>

**Note 7. Clients et Comptes Rattachés**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Clients ordinaires	8 087 718	4 675 183
Marchandises livrées aux dépôts et points de ventes SOPAT	1 218 778	
Chèques en caisses	291 733	1 165 903
Clients, effets à recevoir	1 039 686	1 327 052
Effets et chèques impayés	2 612 723	2 266 295
Clients douteux	2 772 021	2 772 021
<b>Total</b>	<b>16 022 659</b>	<b>12 206 453</b>
Provision pour clients douteux	4 011 434	4 352 421
<b>Total</b>	<b>12 011 225</b>	<b>7 854 032</b>

**Note 8. Autres Actifs Courants**

	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs débiteurs	4 779 875	4 087 077
Fournisseurs d'immobilisations avances	968 056	971 056
Personnel avances et acomptes	27 910	46 525
Etat subvention à recevoir	27 300	27 300
État impôt sur les bénéfices (excédent)	353 436	389 134
TVA déductible	40 751	
Débiteurs divers	144 065	573 647
Société RAVY	498 290	498 290
Produits à recevoir	9 104	1 002 554
Charges constatées d'avance	12 762	18 335
<b>Total</b>	<b>6 861 549</b>	<b>7 613 919</b>
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(2 241 118)	(1 267 219)
<b>Total</b>	<b>4 620 431</b>	<b>6 346 699</b>

**Note 9. Placements et autres actifs financiers**

	31/12/2011	31/12/2010
Banque Tunisienne de Solidarité (1997)	3 000	3 000
Banque du Sud (1997)	54 073	54 073
Créance Mohamed Lahmar	778 457	550 905
Créance Lahmar holding	395 071	276 107
Intérêts courus/créances Lahmar holding et Mohamed Lahmar	337 769	195 344
Factoring (*)	122 642	682 904
<b>Total</b>	<b>1 691 012</b>	<b>1 762 333</b>
Provision titres BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)
<b>Total</b>	<b>1 633 939</b>	<b>1 705 260</b>

(\*) Le compte factoring présenté initialement en 2010 parmi les liquidités et équivalents de liquidités a été reclassé en 2011 parmi les placements et autres actifs financiers. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

**Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités**

	31/12/2011	31/12/2010
Chèques et effets remis à l'encaissement		173 314
Banques	247 197	8 096
Caisses	27 902	16 242
<b>Total</b>	<b>275 099</b>	<b>197 634</b>

**Note 11. Modifications comptables**

La modification comptable correspond au montant de la prime de rendement due au personnel en 2010 mais qui n'a pas été constatée au cours de l'exercice concerné. La correction d'erreur qui en découle a été portée en ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2011.

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

	<i>31 décembre 2011</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>31 décembre 2010 retraité</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	59 207 745	54 884 959	54 884 959
Autres produits d'exploitation		72 168	72 168
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>59 207 745</b>	<b>54 957 127</b>	<b>54 957 127</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks produits finis et des encours	700 461	(3 085 534)	(3 085 534)
Achats matières premières consommés	43 116 375	41 751 044	41 751 044
Achats d'approvisionnement consommés	2 791 346	3 261 753	3 261 753
Charges de personnel	3 675 707	3 412 520	3 628 700
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 153 499	3 652 111	3 652 111
Autres charges d'exploitation	3 953 903	3 553 597	3 553 597
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(57 391 289)</b>	<b>(52 545 491)</b>	<b>(52 761 671)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 816 456</b>	<b>2 411 636</b>	<b>2 195 456</b>
Charges financières nettes	(1 554 170)	(1 289 109)	(1 289 109)
Produits des placements	143 593	108 542	108 542
Autres gains ordinaires	1 525 419	304 539	304 539
Autres pertes ordinaires	(33 840)	(62 461)	(62 461)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>1 897 457</b>	<b>1 473 146</b>	<b>1 256 966</b>
Impôts sur les bénéfices	(190 650)	(85 728)	(85 728)
<b>RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>	<b>1 706 807</b>	<b>1 387 418</b>	<b>1 171 238</b>
Effets des modifications comptables	(216 180)		
<b>RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>1 490 627</b>	<b>1 387 418</b>	<b>1 171 238</b>

## Note 12. Capitaux propres

Les capitaux propres sont passés de 19 511 511 DT au 31/12/2010 à 20 477 399 DT au 31/12/2011. Cette variation est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres suivant :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>11 812 500</b>	<b>511 905</b>	<b>4 398 970</b>	<b>(303 674)</b>	<b>183 927</b>	<b>1 520 465</b>	<b>1 387 418</b>	<b>19 511 511</b>
Amortissement de la subvention d'investissement					(119 663)			(119 663)
Reserve légale		145 394					(145 394)	
Dividendes							(708 750)	(708 750)
Résultats reportés						533 274	(533 274)	
Cession des actions propres				303 674				303 674
Effets des modifications comptables						(216 180)		(216 180)
Résultat exercice 2011							1 706 807	1 706 807
<b>Capitaux propres au 31/12/2011</b>	<b>11 812 500</b>	<b>657 299</b>	<b>4 398 970</b>		<b>64 264</b>	<b>1 837 559</b>	<b>1 706 807</b>	<b>20 477 399</b>

**Notes 13. Emprunts**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
BTE	575 012	370 126
Attijari Bank	1 624 867	1 802 536
Amen Bank (2010)	1 017 857	1 232 143
BIAT (2011)	1 601 000	
Tunisie leasing	951 581	902 394
<b>Total</b>	<b>5 770 317</b>	<b>4 307 199</b>

**Notes 14. Fournisseurs et comptes rattachés**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Fournisseurs d'exploitation	6 706 407	3 447 540
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	3 887 140	5 217 857
Fournisseurs d'Immobilisations	57 173	170 173
<b>Total</b>	<b>10 650 720</b>	<b>8 835 569</b>

**Notes 15. Autres passifs courants**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Avances clients	773 968	132 276
Personnel, rémunérations dues	501 609	187 714
Provisions congés à payer	119 135	221 775
État, impôts et taxes	1 338 501	408 366
Actionnaires opérations sur capital	2 100	2 100
Administrateurs jetons de présence	97 500	40 000
Actionnaires dividendes à payer	53	51
CNSS	400 385	247 314
Créditeurs divers	76 379	68 284
Créditeurs divers, charges à payer	23 000	40 430
Compte d'attente	110 205	60 088
Provisions pour risques et charges (*)	121 722	102 229
<b>Total</b>	<b>3 564 559</b>	<b>1 510 628</b>

(\*) Une provision pour risque et charges pour 70 329 dinars initialement présenté en 2010, parmi les passifs non courants, a été reclassée en 2011, parmi les autres passifs courants. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

**Notes 16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Crédits de gestion	5 906 414	3 385 000
Crédits à moins d'un an	1 598 020	1 081 673
Crédits échus et non payés		180 056
Intérêts Courus	63 260	148 958
Banques	3 161 292	9 268 475
<b>Total</b>	<b>10 728 986</b>	<b>14 064 163</b>

**Notes 17. Revenus**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Ventes dérivés de volailles	45 155 671	44 194 144
Ventes aliments pour cheptel	9 963 191	8 947 932
Ventes poussins d'un jour	2 701 205	1 449 580
Ventes à l'export	1 033 711	
Revenus de restauration « Chiko's »	353 966	293 304
<b>Total</b>	<b>59 207 745</b>	<b>54 884 959</b>

**Notes 18. Variation des stocks des produits finis et des encours**

	<b>Montant au</b>		<b>Variation</b>
	<b>31/12/2011 (2)</b>	<b>31/12/2010 (1)</b>	<b>(2-1)</b>
Produits finis	2 000 753	3 006 166	1 005 413
Cheptel	4 882 966	4 578 014	(304 952)
<b>Total</b>	<b>6 883 719</b>	<b>7 584 180</b>	<b>700 461</b>

**Note 19. Achats matières premières consommés**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Achats volailles	16 326 023	15 845 649
Achats matières pour aliments (maïs, soja, cmv...)	21 226 557	20 002 055
Achats poussins	2 316 724	1 447 868
Achats matières pour produits transformés	2 373 526	2 180 118
Prestations de services (fabrication aliment par NUTRITOP)	1 068 539	1 105 681
Prestations de services (éleveurs)	990 597	779 148
Frais de transport sur achat (*)	418 584	439 083
Variation des stocks	(1 604 175)	(48 558)
<b>Total</b>	<b>43 116 375</b>	<b>41 751 044</b>

(\*) Le compte frais de transport sur achat initialement présenté en 2010 parmi les autres charges d'exploitation, a été reclassé en 2011, parmi les achats de matières premières consommées. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

**Note 20. Achats autres approvisionnements consommés**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Matières consommables	1 323 628	1 570 980
Achats Emballages	763 784	714 790
Consommation d'électricité	519 314	507 731
Consommation d'eau	104 803	92 847
Produits désinfectants	120 270	177 720
Charge de Gaz	53 257	58 158
Fournitures de bureau	50 911	45 693
Achats tenues de travail	43 109	40 328
Variation des stocks	(187 730)	53 507
<b>Total</b>	<b>2 791 346</b>	<b>3 261 753</b>

**Notes 21. Charges de personnel**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Salaires et compléments de salaires	3 203 270	3 009 941
Charges sociales légales	472 437	402 579
<b>Total</b>	<b>3 675 707</b>	<b>3 412 520</b>

**Note 22. Dotations aux amortissements et aux provisions**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 901 534	2 253 463
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	88 241	87 930
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	100 002	720 653
Dotations aux provisions pour risques et charges	887 021	532 993
Dotations aux provisions pour dépréciation des placements		57 073
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres actifs	176 700	
<b>Total</b>	<b>3 153 499</b>	<b>3 652 111</b>

**Notes 23. Autres charges d'exploitation**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Loyer	341 164	307 262
Entretien	445 856	369 053
Assurance	86 081	109 162
Services extérieurs	165 344	107 466
Honoraires	175 125	149 643
Publications et relations publiques	279 633	325 136
Frais de transport sur vente	986 041	861 123
Carburant	701 029	632 058
Mission réception et déplacement	72 111	49 728
Frais postaux et de télécommunication	75 408	75 625
Services bancaires	303 521	240 521
Rémunération des administrateurs	67 500	50 000
Etat impôts, taxes et versements assimilées (TFP, FOPROLS, TCL...)	255 088	276 820
<b>Total</b>	<b>3 953 903</b>	<b>3 553 597</b>

**Notes 24. Charges financières nettes**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Charges financières sur emprunts LMT	424 333	125 935
Intérêts sur billets de trésorerie	99 578	108 205
Charges financières sur financement de stock	126 429	88 445
Charges financières sur comptes débiteurs	340 375	452 394
Frais d'escomptes	502 024	374 402
Intérêts de retard	22 522	23 699
Pertes de change	1 187	8 580
Charges financières sur leasing	44 594	107 448
Gains de change	(6 872)	
<b>Total</b>	<b>1 554 170</b>	<b>1 289 109</b>

**Notes 25 : Produits des placements**

	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Intérêts sur Créances financières	142 426	108 091
Autres	1 168	451
<b>Total</b>	<b>143 593</b>	<b>108 542</b>

**Notes 26 : Autres gains ordinaires**

	31/12/2011	31/12/2010
Plus-value sur cession des immobilisations corporelles		160 190
Profit exceptionnel (*)	964 767	1 556
Quote-part subvention inscrite au compte résultat	119 662	119 662
Reprise sur provisions client	440 989	23 130
<b>Total</b>	<b>1 525 419</b>	<b>304 539</b>

(\*) Le profit exceptionnel de 2011 résulte principalement de :

- l'opération d'apurement comptable du compte fournisseurs factures non parvenues à hauteur de 794 445 dinars.
- Une plus-value suite à la cession par la société de ses actions propres à hauteur de 52 328 dinars.
- L'apurement des provisions pour congé à payer à hauteur de 52 610 dinars.

**Note 27: Autres pertes ordinaires**

	31/12/2011	31/12/2010
Pertes exceptionnelles	30 694	
Perte sur cession d'immobilisations	3 146	62 461
<b>Total</b>	<b>33 840</b>	<b>62 461</b>

**Note 28: Trésorerie**

	31/12/2011	31/12/2010
Liquidités et équivalents de liquidités	275 099	197 634
Concours bancaires	(3 161 292)	(9 268 466)
<b>Total</b>	<b>(2 886 194)</b>	<b>(9 070 842)</b>

## **Note 29: Parties liées**

### **NUTRIPTOP**

La SOPAT a renouvelé le contrat lui permettant de sous-traiter chez la société NUTRITOP, ayant des administrateurs en commun, la production d'aliments. La rémunération de la prestation de production est fixée à 30 dinars par tonne d'aliments produits.

La charge supportée par la société au titre de l'exercice 2011, s'est élevée à 1 068 539 dinars.

La société SOPAT a consenti une avance de 2 700 000 dinars à la société NUTRITOP au 31 décembre 2010. La SOPAT a également décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productifs d'intérêts financiers. La décision finale quant au sort de ce prêt a été reportée de neuf mois à partir de la date du 9 juillet 2012.

La SOPAT a accordé des avances à la société NUTRITOP qui s'élèvent au 31 décembre 2011, à 597 947 dinars.

### **GALLUS**

La SOPAT a souscrit au cours de l'exercice 2011, à des billets de trésorerie émis par sa société mère GALLUS, la charge financière afférente à ces billets s'est élevée au 31 décembre 2011 à 29 147 dinars, le solde des billets de trésorerie au 31 décembre 2011 s'élève à 500 000 dinars.

La SOPAT a acquis, auprès de la société GALLUS un stock de maïs et de soja durant l'année 2011 pour une valeur de 394 220 dinars.

La SOPAT a fourni à la société GALLUS une assistance pour le démarrage de son projet libyen, pour un montant de 43 703 dinars, non encore encaissé au 31 décembre 2011.

### **CENTRALE DE VIANDES ROUGES**

La société SOPAT a procédé en 2011, à la vente à la société CVR d'un stock de bovins pour une valeur de 71 057 dinars.

La CVR a procédé au règlement de sa dette envers la SOPAT relative à l'acquisition d'une unité de production de viandes rouges à hauteur de 318 942 dinars.

### **AVITOP**

La société SOPAT a conclu avec la société AVITOP en 2009, une promesse de vente pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur de 883 500 dinars, ce montant a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, le contrat de vente, n'a pas, jusqu'à ce jour, été conclu.

La société SOPAT a avancé à la société AVITOP une somme d'argent qui s'est élevée au 31 décembre 2011 à 634 264 dinars. Cette avance convertie en un prêt assorti de garantie, a porté des intérêts financiers qui se sont élevés pour l'exercice 2011, à 35 630 dinars.

### **LAHMAR HOLDING**

La société SOPAT a conclu avec Lahmar holding des actes de cession d'actions des sociétés AVITOP, LOGITOP et MAVY pour des montants respectifs de 418 504 dinars, 228 078 dinars et 79 280 dinars, ces montants sont payables sur une durée de cinq ans compte tenu d'un taux d'intérêt égal au taux du marché monétaire.

Les intérêts courus et échus au titre du seul exercice 2011, se sont élevés à 19 632 dinars.  
La créance à plus d'un an s'élève au 31 décembre 2011 à 133 857 dinars.

### **MOHAMED LAHMAR**

La société SOPAT a conclu au cours des exercices antérieurs, avec Monsieur Mohamed LAHMAR, ayant des liens de parenté avec certains de ses administrateurs, un acte de cession des actions de la société DINDY, pour une valeur de 2 677 480 dinars, payable sur une durée de 13 années avec une franchise de 3 ans et produisant un intérêt annuel de 5 %.

Les intérêts courus et échus au titre du seul exercice 2011, se sont élevés à 87 163 dinars.  
La créance à plus d'un an s'élève à 1 819 081 dinars.

### **ATD SICAR**

La SOPAT a émis au cours de l'exercice 2011, des billets de trésorerie souscrits par l'ATD SICAR, membre du conseil d'administration de la société. Au 31 décembre 2011, le solde de ces billets de trésorerie s'élève à 500 000 dinars,

### **Note 30. Engagements Hors Bilan**

<b><u>Engagements donnés</u></b>	<b>17 286 609</b>
<u>a) Garanties réelles</u>	10 827 136
Hypothèques	6 173 903
Nantissements	4 653 233
<u>b) Effets escomptés et non échus</u>	5 080 757
<u>c) Créances professionnelles</u>	751 414
<u>d) Garantie de rachat d'actions</u>	

La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites.

Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer la dite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concerné, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élève au 31 mars 2012, à 627 302 dinars.

### **Engagements recus**

Sur Lahmar Holding, frères Lahmer et Dindy **7 401 884**  
Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011**

**Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT**

### **Rapport sur les états financiers**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société SOPAT, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Justification de l'opinion avec réserves***

**a.** Les comptes clients, dont le solde comptable s'élève au 31 décembre 2011, à 9 306 453 dinars, n'ont pas été justifiés à hauteur de 1 223 396 dinars. En plus, la société procède à des facturations à ses propres dépôts et points de ventes, à la place d'une facturation directe aux clients de ces établissements. Outre le caractère irrégulier de ce procédé de facturation, la

société ne dispose pas d'un état détaillé au 31 décembre 2011, des créances sur les clients effectifs concernés. Le total des créances sur les dépôts et points de vente s'est élevé à la même date, à 1 218 778 dinars. Nous n'avons pas été en conséquence, dans la possibilité de nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité de ces créances.

D'un autre côté, la société ne dispose pas d'un état détaillé de suivi des provisions sur créances douteuses qui s'élèvent au 31 décembre 2011, à 4 011 434 dinars.

**b.** La société n'a pas opéré les retenues à la source obligatoires sur les paiements effectués en règlement des achats de poulets vivants. En l'absence d'attestations exonérant les bénéficiaires des paiements, de ces retenues, le risque fiscal associé, relatif au seul exercice 2011, s'élève à 225 976 dinars. Il ne nous a pas été donné d'estimer les risques similaires relatifs aux exercices précédents et la société n'a constaté aucune provision pour couvrir ces risques. Le résultat de l'exercice se trouve majoré, en conséquence.

**c.** La société a conclu en 2009 avec la partie liée, la société AVITOP, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, mais le transfert de propriété n'a pas eu lieu jusqu'au 31 décembre 2011 et aucune constatation comptable parmi les immobilisations de la société n'a eu lieu, par voie de conséquence. Les biens concernés sont en exploitation par la SOPAT et les dépenses de carburant, d'assurance et de réparation sont supportées par cette dernière. Une provision pour dépréciation du montant versé a été constatée à hauteur de 176 700 dinars, pour tenir compte de l'amortissement du matériel en question, pour le seul exercice 2011. En l'absence d'un transfert de propriété des biens concernés, nous ne pouvons nous exprimer sur le droit de la société sur ces actifs.

**d.** Les comptes fournisseurs, dont le solde comptable s'élève au 31 décembre 2011 à 2 372 482 dinars, ne sont pas justifiés à hauteur de 1 909 782 dinars.

**e.** Les autres passifs courants dont le solde comptable s'élève au 31 décembre 2011 à 3 564 559 dinars, comprennent des montants non justifiés pour un montant global de 186 584 dinars.

**f.** La société ne dispose pas d'un suivi rigoureux de ses contrats de leasing dont la dette globale au 31 décembre 2011, est présentée aux états financiers pour un montant de 1 380 087 dinars. En effet, les soldes du compte leasing à plus d'un an ainsi que le compte leasing à moins d'un an, ne sont pas justifiés. En outre, le reclassement des échéances de leasing entre échéances à court terme et échéance à long terme, n'est pas conforme avec les échéanciers des emprunts de leasing correspondants.

**g.** Les revenus de la société comprennent des ventes de restauration « Chiko's » dont le montant total au titre de l'exercice 2011 s'est élevé à 353 966 dinars. Il ne nous a pas été donné de nous assurer de l'exhaustivité du chiffre d'affaires correspondant.

### ***Opinion***

A notre avis, sous réserve des incidences des observations évoquées au paragraphe 'Justification de l'opinion avec réserve', les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOPAT au 31 décembre 2011, ainsi que sa performance financière et ses flux de

trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes en vigueur du système comptable des entreprises.

### ***Paragraphe d'observations***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

La SOPAT a fait l'objet en 2010 d'un contrôle fiscal au titre du droit d'enregistrement. Le dit contrôle a donné lieu à une notification à la société d'une taxation d'office dont le contenu du point de vue principe et montant est contesté par la SOPAT devant les juridictions compétentes. Le montant réclamé par l'administration fiscale s'élève à 328 725 dinars.

Les cessions intervenues au cours de l'exercice 2007 au profit de la société « LAHMAR HOLDING » de 52 462 actions et de 6 000 actions détenues par la SOPAT respectivement dans le capital de la société «FOODCOURT» et «MAVI» n'ont pas donné lieu à l'enregistrement auprès de la bourse des valeurs mobilières de Tunisie et ce conformément aux dispositions de l'article 71 de la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier.

### **Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Nous avons procédé également, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Il est toutefois, à signaler, que nous n'avons pas eu d'évidence sur le fonctionnement effectif du comité permanent d'audit de la société, au sens des dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales, ni de l'existence d'une structure d'audit interne au sens de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, tel que modifié par l'article 2 de l'arrêté du 24 septembre 2005.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur, à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier, le cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 12 juillet 2012

**Hechmi ABDELWAHED**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011**

**Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT.**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions avec les parties liées**

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2011**

**AVITOP**

La SOPAT a avancé à la société AVITOP depuis l'exercice 2010, un montant de 634 264 dinars. Cette avance a été convertie en 2011, en un prêt assorti de garanties, portant intérêts au taux du marché monétaire plus une prime de 1,5%.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et est soumise à l'approbation de votre assemblée générale.

**NUTRITOP**

La SOPAT avait avancé à la société NUTRITOP la somme de 2 700 000 dinars en décembre 2010. Informée, l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2011, en a décidé le report d'examen à une séance ultérieure.

La SOPAT a décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productif d'intérêts financiers et de reporter l'échéance de neuf mois à partir de la date du 9 juillet 2012. Par ailleurs, la SOPAT a accordé également à la société NUTRITOP, une avance commerciale remboursable par des retenues sur les factures des prestations à émettre par cette dernière. Le solde de l'avance en question s'élève au 31 décembre 2011, à 597 947 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et sont soumises à l'approbation de votre assemblée générale.

Il est en outre, à préciser, que compte tenu du fait que la société NUTRITOP fait l'objet d'une ouverture de procédures de règlements judiciaires, la SOPAT s'est abstenue par prudence, de constater dans ses comptes, l'intérêt couru sur le prêt accordé à NUTRITOP.

### **LAHMAR HOLDING**

La SOPAT a décidé de rééchelonner sur une période de 24 mois, la créance de 395 071 dinars échue et non payée, qu'elle détient sur la société LAHMAR HOLDING, étant précisé que la dette globale sur la débitrice, s'élève au 31 décembre 2011, à 725 862 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et est soumise à l'approbation de votre assemblée générale.

### **GALLUS**

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par la société GALLUS en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011 pour une durée de trois mois, portant intérêts au taux de 4,32 %.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et est soumise à l'approbation de votre assemblée générale.

### **ATD SICAR**

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par l'ATD SICAR, en date du 15 novembre 2011 pour une durée de 100 jours, portant intérêts au taux de 5,95 %.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et est soumise à l'approbation de votre assemblée générale.

### **AUTRES CONVENTIONS**

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec l'Amen Bank enregistré le 18 octobre 2011 de 1 155 000 dinars pour porter l'enveloppe de crédit totale à la somme de 6 700 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et est soumise à l'approbation de votre assemblée générale.

La SOPAT a signé un avenant au contrat de prêt avec Attijari Bank signé en date du 23 décembre 2010, pour porter l'enveloppe de crédit à 1 846 000 dinars, ce prêt a été assorti de garanties réelles.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 9 juillet 2012 et est soumise à l'approbation de votre assemblée générale.

La SOPAT a signé un deuxième avenant au contrat de prêt à court terme avec l'Arab Tunisian Bank enregistré le 12 janvier 2012 pour augmenter l'enveloppe de crédit totale de 900 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 19 décembre 2011 et est soumise à l'approbation de votre assemblée générale.

## **II. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

Les opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à exister pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

### **NUTRITOP**

La société SOPAT a conclu avec la société NUTRITOP, un contrat de sous-traitance à partir du 1er janvier 2010 en vertu duquel la société NUTRITOP assure la production pour le compte de la SOPAT d'aliments pour volailles. Un avenant à ce contrat a été conclu le 31 décembre 2011 afin de porter la prestation de services de 37 à 30 dinars toutes taxes comprises par tonne d'aliments produits.

Les transactions commerciales ont atteint en 2011, 1 068 539 dinars.

La société SOPAT a convenu de prendre en charge la consommation de la société NUTRITOP en carburant pour la chaudière. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 30 juin 2011 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2011.

### **La Centrale des viandes rouges CVR**

La SOPAT, a cédé à la société CVR « La Centrale des viandes rouges » une unité de production de viandes rouges au 31 décembre 2010, pour une valeur totale de 1 300 000 dinars. Le solde non encore réglé au 31 décembre 2011 s'élève à 68 647 dinars.

En outre, la société a pris en charge le paiement d'un fournisseur de la société CVR pour un montant de 35 135 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 30 juin 2011 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2011.

### **LAHMAR HOLDING**

Suivant un acte de cession d'actions daté du 25 décembre 2007 entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, sociétés ayant des administrateurs en commun, la SOPAT a cédé 27 478 actions lui revenant dans le capital de la société AVITOP au prix de 418 504 dinars, payable sur une durée de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et portant intérêts au taux du marché monétaire.

Suivant un avenant signé le 25 décembre 2007, d'un acte de cession d'actions daté du 4 juin 2007, entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, la SOPAT a cédé 22 234 actions lui revenant dans le capital de la société LOGITOP au prix de 228 078 dinars, payable sur une durée de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et portant intérêts au taux du marché monétaire.

Suivant un avenant signé le 25 décembre 2007, d'un acte de cession d'actions daté du 4 juin 2007 entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, la SOPAT a cédé 6 000 actions lui revenant dans le capital de la société « MAVI » au prix de 79 280 dinars payable sur une durée de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et portant intérêts au taux du marché monétaire.

Le solde échu et non payé de ces créances, s'élève au 31 décembre 2011, à 395 071 dinars.

Ces conventions autorisées par le conseil d'administration du 5 septembre 2006, ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 2008.

### **MOHAMED LAHMAR**

Suivant un acte de cession d'actions en date du 7 juillet 2006, la société SOPAT a cédé à Monsieur Mohamed LAHMAR, 205 960 actions lui revenant dans le capital de la société DINDY au prix de 2 677 480 dinars payable sur une durée de treize ans avec trois années de grâce, compte tenu d'un intérêt au taux du marché monétaire. Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2011, à 1 819 081 dinars. Le solde échu et non payé de cette créance s'élève à la même date, en principal, à 778 457 dinars. Les intérêts échus et impayés pour le seul exercice 2011, se sont élevés pour leur part, à 87 163 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 5 septembre 2006 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

### **NUTRITOP**

La SOPAT s'est portée caution solidaire et a hypothéqué un bien immobilier sis à Bouficha, propriété de la SOPAT, objet du titre foncier n°200809 / 105633, en garantie d'un crédit de gestion accordé par l'Amen Bank à la société NUTRITOP pour une valeur de 4 450 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 24 mars 2007 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

### **AVITOP**

La SOPAT a signé avec la société AVITOP en 2009, une promesse de vente, en vertu de laquelle la SOPAT s'engage à acquérir un parc roulant, propriété d'AVITOP, pour une valeur de 883 500 dinars. Ce montant a été versé à la société « AVITOP » et figure parmi les autres actifs de la société SOPAT au 31 décembre 2011.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 mai 2010 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2010.

Suivant un contrat de vente signé le 28 septembre 2009 entre la SOPAT et la société AVITOP, la SOPAT a acquis auprès de cette dernière un terrain sis à Boumerdes, pour une valeur de 403 138 dinars, la SOPAT a conclu un deuxième contrat portant sur l'acquisition de centres d'élevage, des équipements et des matériaux édifiés sur le même terrain pour une valeur globale de 1 207 195 dinars.

Le terrain en question est hypothéqué dans sa totalité au profit d'Attijari Bank en garantie d'un crédit à court terme contracté par AVITOP pour 1 200 000 dinars.

Cette convention est autorisée par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

Suivant un contrat de vente signé le 28 septembre 2009 avec la société AVITOP, la SOPAT a acquis un terrain sis à Boumerdes, objet du titre foncier n°26378 pour une valeur de

339 444 dinars. La SOPAT a conclu un deuxième contrat avec AVITOP, pour l'acquisition des centres d'élevage, des équipements et des matériaux édifiés sur le terrain pour une valeur de 1 861 701 dinars.

Le terrain en question est hypothéqué dans sa totalité au profit de l'Amen Bank en garantie d'un terrain à court terme pour 4 050 000 dinars

Cette convention est autorisée par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009.

### **GALLUS**

La SOPAT a fourni à la société GALLUS une assistance pour le démarrage de son projet libyen, pour un montant de 43 703 dinars, non encore encaissé au 31 décembre 2011.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 mai 2010 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

### **AUTRES CONVENTIONS**

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec Attijari Bank en date du 24 décembre 2010 pour une valeur de 1 900 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 30 juin 2011.

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec Amen Bank en date du 28 juillet 2010 pour une valeur de 1 500 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 27 septembre 2010.

La SOPAT a signé un contrat de prêt à court terme avec Amen Bank en date du 28 juillet 2010 pour une valeur de 5 545 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 27 septembre 2010.

La SOPAT a renouvelé un contrat de prêt à court terme avec Arab Tunisian Bank en date du 28 juillet 2009 pour réduire l'enveloppe de crédit à un montant de 3 460 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 30 juin 2011.

La SOPAT a renouvelé un contrat de crédit de gestion à court terme avec l'Union Internationale de Banques en 2010 pour augmenter l'enveloppe de crédit à un montant de 1 260 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 30 juin 2011.

La SOPAT a signé un contrat de crédit avec l'Amen Bank le 13 janvier 2009 pour un montant de 1 000 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2010.

La SOPAT a signé un contrat de crédit avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie pour un montant de 3 630 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 29 septembre 2009 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2010.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général ont été fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 26 mars 2011, La charge salariale brute, hors charges sociales s'est élevée au titre de l'exercice 2011, à 122 000 dinars.

En outre la société prend en charge la facture de son téléphone, les charges liées à son logement, un quota mensuel de carburant de 400 dinars par mois, ainsi qu'un véhicule de fonction.

2. La rémunération constatée au profit des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2011, s'est élevée à 7 500 dinars bruts.

Par ailleurs, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités et nos examens n'ont pas révélé la réalisation de telles autres opérations.

Tunis, le 12 juillet 2012

**Hechmi ABDELWAHED**